

# AVIS DE L'OCRCVM

**Avis sur les Règles**  
**Demande de commentaires**  
Règles des courtiers membres

*Destinataires à l'interne:*  
Affaires juridiques et conformité  
Détail  
Haute direction

*Personne-ressource :*

Brendan Hart

Avocat aux politiques, Politique de la  
réglementation des membres

416 865-3047

[bhart@iiloc.ca](mailto:bhart@iiloc.ca)

**08-0092**

**Le 17 septembre 2008**

## **Prolongation de la période de commentaires – Règle sur la planification financière**

L'OCRCVM prolonge la période de commentaires à l'égard du projet de règle sur la planification financière publié dans l'OSC Bulletin du 8 août 2008. La période de commentaires, qui devait prendre fin le 8 septembre 2008, sera prolongée jusqu'au 8 octobre 2008.

Les commentaires doivent être formulés par écrit. Une copie de chaque lettre de commentaires doit être transmise au plus tard le 8 octobre 2008, à l'attention de Brendan Hart, avocat aux affaires juridiques et aux politiques, Politique de la réglementation des membres, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, 121, rue King Ouest, bureau 1600, Toronto (Ontario), M5H 3T9 et une copie à l'attention du Chef du Service de la réglementation des marchés, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, 20, rue Queen Ouest, 19<sup>e</sup> étage, case 55, Toronto (Ontario) M5H 3S8.

Les personnes qui présentent des lettres de commentaires doivent savoir qu'une copie sera mise à la disposition du public sur le site Internet de l'OCRCVM ([www.ocrcvm.ca](http://www.ocrcvm.ca), sous l'onglet « Réglementation des membres – Règles des courtiers membres – Propositions en matière de politique réglementaire et lettre de commentaires reçues »).



Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

Brendan Hart

Avocat aux politiques, Politique de la réglementation des membres

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

416 865-3047

bhart@iroc.ca